

LA DIRECTRICE GENERALE

VU le code général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières et des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, modifié,

Vu le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statuts particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière.

Considérant l'avis d'ouverture du recrutement sans concours d'Agent d'Entretien Qualifié, sur le site de l'Agence Régionale de Santé en date du 2 juin 2025, en vue de pourvoir 20 postes.

DECIDE

ARTICLE 1° : La commission de sélection du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'Agent d'Entretien Qualifié, organisé par le CHU de Montpellier le 22 septembre en vue de pourvoir 20 postes est fixée comme suit :

- Madame Ambre RICCHINI, Présidente, Attachée d'Administration Hospitalière, Formation Continue et Développement Professionnel, CHU de Montpellier,
- Monsieur Mathieu GUERINET, Responsable Bio nettoyage, Fonction Hôtelière, environnement, Direction Logistique & Transport, CHU de Montpellier,
- Madame Audrey VEDEL, Attachée d'Administration Hospitalière, Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales, CH Bassin de Thau.

ARTICLE 2° : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier le 28 juillet 2025,

P/ La Directrice Générale et par délégation

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines
et de la Formation Continue,

Camille CONAN

